

Enquête sectorielle d'Imagine Canada

David Lasby, Directeur, recherche et évaluation

Emily Cordeaux, Coordinatrice, recherche et évaluation

DANS CE REPORT

Introduction	1
Résumé	2
Combien d'organismes de bienfaisance participent à l'élaboration des politiques publiques?.....	6
Quel effet le « froid » dans le milieu de la défense des intérêts a-t-il eu sur les organismes de bienfaisance?	19
La probabilité de s'engager en politique publique, a-t-elle changé au fil du temps?	22
Pourquoi les organismes de bienfaisance s'engagent-ils en politique publique?.....	23
Résumé et conclusion.....	29
Bibliographie	31
Remerciements.....	32

Introduction

Le rôle des organismes de bienfaisance dans le processus d'élaboration des politiques publiques est généralement reconnu, puisque leur mission et leurs expériences sur le terrain leur confèrent une perspective souvent unique parmi les acteurs dans l'arène politique. De plus, les gouvernements font fréquemment appel à eux pour fournir des services dans des domaines aussi divers que les soins de santé, l'éducation, les activités culturelles, les sports et la vie citoyenne. On peut affirmer, sans aucune exagération, que les organismes de bienfaisance se retrouvent impliqués, d'une manière ou d'une autre, dans tous les dossiers politiques au Canada.

Sans réelle surprise, cette place au centre de l'action et de la tension qui a marqué l'environnement politique ces dernières années a fait du rôle des organismes de bienfaisance dans le processus politique un sujet à la fois controversé et politisé. Dès 2010, l'attention politique et publique pour les activités de politique publique des organismes a augmenté de façon spectaculaire, ce qui a donné lieu à plusieurs affirmations incendiaires de la part de certains ministres fédéraux. Le gouvernement de l'époque a également décidé d'allouer plusieurs millions de dollars¹ à l'Agence du revenu du Canada (ARC) dans le budget de 2012 afin de renforcer la conformité des organismes de bienfaisance avec les règles régissant leur participation à l'élaboration des politiques publiques. Ces nouveaux fonds étaient accompagnés de plusieurs mesures précises, dont des exigences accrues en matière de déclaration des activités, de nouvelles sanctions à l'égard des organismes trouvés coupables de déroger aux règles et des efforts supplémentaires de communication et d'éducation. Cependant, la mesure qui a attiré de loin le plus d'attention est le programme de vérification des activités politiques dont l'objectif consistait à examiner les activités politiques de 60 organismes de bienfaisance.²

¹ Initialement 8 millions de dollars, plus tard revu à 13,4 millions de dollars.

² En fin de compte, les vérifications non entamées au moment du changement de gouvernement ont été abandonnées, soit 54.

Résumé

La plupart des organismes de bienfaisance mènent des activités de politique publique sous une forme ou une autre.

- Deux tiers des organismes de bienfaisance participent d'une manière ou d'une autre aux activités de politique publique.
- 64 % d'entre eux participent à des activités de bienfaisance et 31 %, à des activités politiques.
- Le plus souvent, les organismes transmettent de l'information aux élus et aux hauts fonctionnaires. D'autres activités concrètes ont été rapportées moins fréquemment.

Cependant, la majorité des organismes de bienfaisance consacre peu de ressources aux activités de politique publique.

- Près de la moitié des organismes actifs en politique publique dit mener seulement une ou deux activités concrètes qui, généralement, ne demandent pas de ressources importantes.
- Deux sur trois des organismes exerçant des activités de bienfaisance et quatre sur cinq des organismes menant des activités politiques l'ont fait quelques fois par année ou moins.
- Les organismes avec des revenus élevés sont plus susceptibles de s'engager plus fortement en politique publique, tout comme les organismes dans certains sous-secteurs.

Les organismes de bienfaisance concentrent la plupart de leurs efforts en politique publique sur les gouvernements provinciaux et municipaux.

- Environ quatre sur cinq des organismes de bienfaisance actifs en politique publique interviennent auprès d'un gouvernement provincial et la moitié, auprès du gouvernement fédéral. La proportion d'organismes actifs auprès des municipalités se situe entre les deux.
- La probabilité qu'un organisme concentre ses efforts sur un ordre de gouvernement en particulier varie selon la région et le sous-secteur.

La majorité des organismes de bienfaisance menant des activités politiques ne les déclare pas correctement sur leur formulaire T3010.

- Au total, 31 % des organismes de bienfaisance prennent part à des activités politiques; or seulement 3 % les déclarent sur leur formulaire T3010.

- Tout porte à croire que les activités politiques ne sont pas suffisamment déclarées parce que très souvent, les organismes de bienfaisance ne saisissent pas suffisamment leur teneur et ne connaissent pas leur définition.
- La probabilité qu'un organisme de bienfaisance déclare ses activités politiques correctement augmente avec le niveau d'engagement en politique publique. Les organismes actifs auprès du gouvernement fédéral sont plus susceptibles de déclarer correctement leurs activités.

Les organismes de bienfaisance sont nombreux à rapporter des effets négatifs de la surveillance accrue des activités de politique publique.

- Un organisme sur cinq rapporte des effets négatifs, sous une forme ou une autre.
- La probabilité qu'un organisme rapporte des effets négatifs augmente avec le niveau d'engagement en politique publique.

Malgré la généralisation de ces effets négatifs, ces derniers ne semblent pas avoir entraîné une diminution de l'engagement des organismes.

- La proportion d'organismes de bienfaisance qui rapportent des activités de politique publique n'a pas changé de façon significative entre 2010 et 2015, tout comme la fréquence rapportée de ces activités.
- La crainte d'enfreindre les règles régissant les activités politiques a toutefois pris de l'ampleur, tout comme le pourcentage d'organismes de bienfaisance qui disent manquer des compétences nécessaires à de telles activités.

Les activités de politique publique des organismes de bienfaisance sont avant tout motivées par le désir de faire de la sensibilisation et de chercher des appuis.

- Les organismes de bienfaisance sont très peu nombreux à expliquer leur engagement en politique publique par le souhait de chercher à influencer directement le processus politique.

Le rôle des organismes de bienfaisance pendant les élections est peut-être plus important qu'on ne le croit.

- Environ un organisme de bienfaisance sur quatre rapporte avoir entrepris des activités de politique publique auprès du gouvernement fédéral pendant la dernière élection.

L'annonce de la mise en place de ces mesures de conformité a été suivie par une série de reportages dans les médias sur l'expérience des organismes de bienfaisance soumis à des vérifications. Beaucoup d'entre eux ont mis en garde contre la possibilité que les vérifications se traduisent par un « froid » dans les activités de défense des intérêts, c'est-à-dire que les organismes de bienfaisance pourraient se montrer réticents à assumer pleinement leur rôle dans le processus d'élaboration des politiques publiques de peur d'enfreindre les règles en vigueur. Bien que cette couverture médiatique ait fait grandement état de l'expérience des organismes pris dans le processus de vérification, elle s'est très peu intéressée à l'expérience quotidienne des organismes qui n'étaient pas directement touchés par cette mesure. C'est cette information que la présente édition de *l'Enquête sectorielle* souhaite offrir.

POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIVITÉ POLITIQUE : UNE INTRODUCTION

Les organismes de bienfaisance occupent une importante et légitime place clairement reconnue dans le débat politique; or, leur participation est circonscrite par des règles limitant ce qu'ils peuvent faire et les ressources qu'ils peuvent y consacrer. De prime abord, un organisme de bienfaisance ne peut avoir un objectif politique, c'est-à-dire qu'on ne peut créer un organisme de bienfaisance pour promouvoir ou appuyer les intérêts d'un parti ou d'un candidat. Il est également interdit d'établir un organisme de bienfaisance dans le but précis d'encourager l'adoption, le maintien ou le rejet d'une loi, d'une politique ou d'une décision, sans égard à l'ordre de gouvernement et aux territoires visés, au Canada ou à l'étranger. En fait, l'objectif d'un organisme de bienfaisance doit s'inscrire dans une de quatre catégories de bienfaisance bien définies.³ Les organismes de bienfaisance sont autorisés à mener des activités politiques (à distinguer du fait d'être créé dans un objectif politique); or, ces activités doivent être subordonnées à leur objectif de bienfaisance. Cela signifie aussi que toute activité politique dans laquelle les organismes de bienfaisance s'investissent doit être liée à leur objectif charitable, tel que défini dans leurs documents constitutifs, et servir le bien public, en ce sens que toute information utilisée dans le cadre d'une telle activité doit être présentée « d'une façon qui renseigne, qui est exacte et raisonnée, de telle sorte que la société soit en mesure de décider par elle-même de la position qu'il convient d'adopter » (ARC, 2003). En ce qui concerne les contraintes dans l'utilisation des ressources, les organismes de bienfaisance peuvent généralement consacrer jusqu'à 10 pour cent de toutes leurs ressources (finances, employés rémunérés, bénévoles et actifs immobiliers) à des fins politiques dans une année. Ces limites sont plus élevées, selon un barème progressif (voir tableau 1), pour les organismes de bienfaisance dont les

³ Les quatre catégories sont : le soulagement de la pauvreté, l'avancement de l'éducation, l'avancement de la religion et les autres fins bénéfiques pour la collectivité. (Agence du revenu du Canada, 2006)

revenus annuels ne dépassent pas 200 000 \$. Les organismes de bienfaisance peuvent du reste dépasser temporairement la limite de 10 pour cent dans une année s'ils n'ont pas utilisé le maximum de 10 pour cent de leurs ressources aux fins d'activités politiques au cours des 12 ou 24 mois précédents.

Tableau 1 : Limite de ressources allouées aux activités politiques des organismes de bienfaisance

Revenus annuels de l'année précédente	Limites de ressources allouées aux activités politiques pendant l'année en cours
Moins de 50 000 \$	Jusqu'à 20 %
De 50 000 \$ à 100 000 \$	Jusqu'à 15 %
De 100 000 \$ à 200 000 \$	Jusqu'à 12 %
Plus de 200 000 \$	Jusqu'à 10 %

L'ARC distingue trois catégories d'activités de politique publique, soit les « activités proscrites », les « activités de bienfaisance » et les « activités politiques ».

- Les **activités proscrites** sont des activités illégales ou politiques partisans, c'est-à-dire qu'elles visent à appuyer ou à contester un parti politique ou un candidat aux élections, et ce, de façon directe ou indirecte.
- Les **activités de bienfaisance** comprennent des communications avec des représentants élus ou de hauts fonctionnaires, ainsi que certains types de communication avec le public. Toute communication entre un organisme de bienfaisance et un représentant élu ou un haut fonctionnaire qui s'inscrit dans la réalisation de la mission de bienfaisance de l'organisme est considérée comme une activité de bienfaisance, même si elle fait la promotion d'une action ou d'un résultat politiques. Ensuite, si l'organisme décide de diffuser publiquement le contenu de cette communication, cette diffusion est également considérée comme une activité de bienfaisance, pourvu que la communication transmise au public comprenne l'entièreté des messages envoyés aux représentants élus ou aux hauts fonctionnaires, mais ne comprend **pas** d'appel à l'action politique (c'est-à-dire qu'elle ne vise pas à inciter quiconque à contacter des représentants élus ou de hauts fonctionnaires dans le but de soutenir l'action ou le résultat politiques que l'organisme souhaite promouvoir). Les campagnes de sensibilisation visant à renseigner le public à propos des enjeux associés au travail de l'organisme de bienfaisance sont également considérées comme des activités de bienfaisance, si elles cadrent avec l'objectif de l'organisme, si elles sont raisonnées et si elles ne comprennent aucun appel à l'action politique.

- Les **activités politiques** (aussi appelées « activités politiques autorisées » dans le jargon de l'ARC) sont celles qui visent à réclamer une action ou un résultat politiques et qui comprennent un appel explicite à l'action (c'est-à-dire qu'elles visent à inciter quiconque à contacter un représentant élu ou un haut fonctionnaire dans le but soutenir l'action ou le résultat politiques que l'organisme souhaite promouvoir). Elles diffèrent des activités de bienfaisance en ce qu'elles visent à faire pression sur des représentants élus ou de hauts fonctionnaires, généralement au moyen d'appels à l'action politique ou de communications publiques à l'appui d'une position particulière, qui ne sont pas des communications avec des décideurs politiques ou les personnes responsables de la mise en œuvre des décisions politiques.

Ce rapport tient compte des organismes de bienfaisance qui s'engagent dans les activités de bienfaisance et dans les activités politiques. Tous les organismes qui mènent l'une ou l'autre de ces activités sont réputés entreprendre des activités de politique publique dans le cadre de cette Enquête.

MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport a été créé principalement à partir des résultats de la dernière *Enquête sectorielle* d'Imagine Canada réalisée entre le 17 novembre 2015 et le 15 janvier 2016. L'invitation à participer à l'Enquête a été envoyée à 6 152 organismes de bienfaisance enregistrés. Chaque dirigeant d'organisme a reçu l'invitation par courriel, y compris un lien vers le site Web de l'Enquête et du questionnaire. Jusqu'à quatre rappels furent envoyés pendant la durée de l'Enquête dans le but d'accroître le taux de réponse. Dans l'ensemble, le taux de réponse brut s'est élevé à 32 pour cent. Après exclusion des réponses provenant d'organismes de bienfaisance inadmissibles, le nombre total de réponses reçues s'est établi à 1 845.⁴ Environ la moitié des dirigeants participant à l'Enquête provenait d'organismes membres d'Imagine Canada ou de 22 organismes-cadres. L'autre moitié a été choisie au hasard parmi la population d'organismes de bienfaisance admissibles. Les réponses ont été pondérées en fonction du revenu des organismes participants, du domaine d'activités principal et de la région afin d'obtenir des résultats représentatifs de l'ensemble des organismes de bienfaisance canadiens.

L'Enquête est fondée sur une méthode axée sur le comportement afin de relever les organismes de bienfaisance qui mènent des activités de politique publique. Les organismes qui affirment avoir participé à au moins une activité respectant la définition d'activité de politique publique au cours de l'année précédant l'Enquête ont été considérés comme participant à l'élaboration des politiques publiques. Afin d'assurer la cohérence des informations

⁴ Les organismes de bienfaisance avec des revenus de moins de 30 000 \$ et les congrégations religieuses ont été exclus de l'Enquête. La population estimée d'organismes de bienfaisance admissibles était de 35 576.

présentées, les activités mentionnées dans l'Enquête reposent sur les explications fournies dans les directives sur les activités politiques des organismes de bienfaisance de l'ARC (Agence du revenu du Canada, 2003).

Combien d'organismes de bienfaisance participent à l'élaboration des politiques publiques?

Figure 1 : Niveaux d'engagement dans les activités de politique publique à caractère caritatif ou politique, 2015

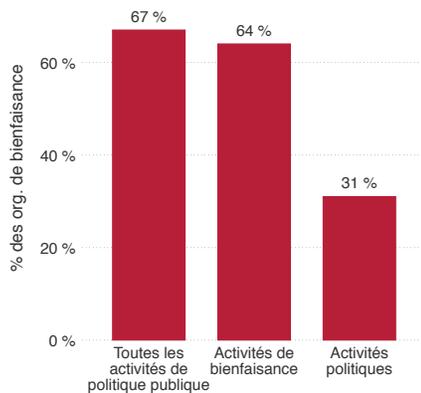
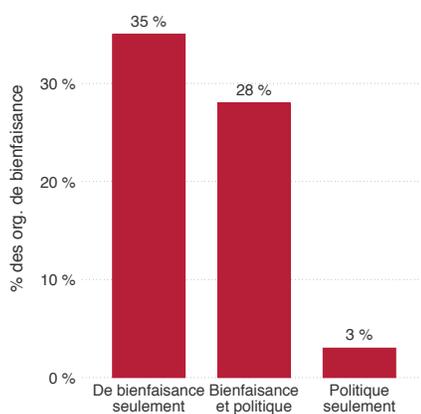


Figure 2 : Relations entre les activités de politique publique à caractère caritatif ou politique, 2015



Les organismes de bienfaisance sont beaucoup plus nombreux à participer à l'élaboration des politiques publiques qu'on ne le croit généralement. Ainsi, deux tiers (67 %) des organismes déclarent avoir participé à au moins une activité qui respecte la définition d'activité de politique publique au cours de l'année précédente (voir figure 1). Ils étaient un peu plus de deux fois plus nombreux à mener des activités de bienfaisance que des activités politiques (64 % vs 31 %). Ces deux catégories d'activités sont assez étroitement liées, puisque très peu d'organismes affirment participer uniquement à des activités politiques (un peu plus de neuf organismes sur dix rapportant des activités politiques déclarent aussi des activités de bienfaisance). Dans l'ensemble, un peu plus du tiers (35 %) des organismes de bienfaisance affirment avoir participé à des activités de bienfaisance seulement, 28 % d'entre eux déclarent avoir mené à la fois des activités de bienfaisance et des activités politiques et un autre 3 % dit avoir exercé uniquement des activités politiques (figure 2). Les 33 % restant représentent des organismes qui déclarent ni d'activités de bienfaisance ni d'activités politiques (c'est-à-dire qu'ils affirment n'avoir participé à aucune activité de politique publique).

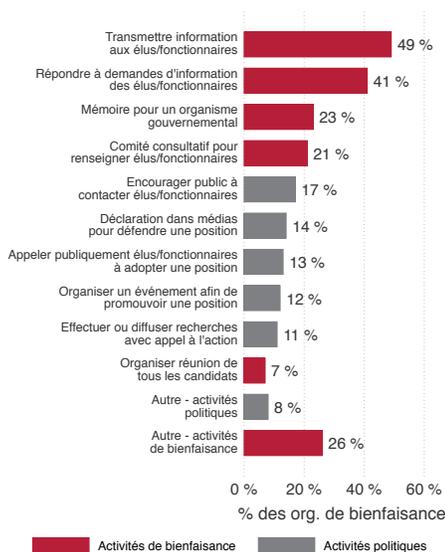
Certains types d'organismes de bienfaisance sont plus susceptibles de déclarer des activités de politique publique que d'autres. Ainsi, la taille de l'organisation semble jouer un rôle clé, puisque les grandes organisations (à la fois sur le plan des revenus que celui du nombre de salariés) sont généralement plus nombreuses à déclarer des activités de bienfaisance et des activités politiques (voir tableau 2). La source de revenus d'une organisation semble également représenter un élément important considérant que les organismes dont les revenus dépendent avant tout de fonds publics ainsi que ceux tirant leurs revenus d'une multitude de sources sont plus nombreux que d'autres à déclarer des activités de politique publique, surtout des activités de bienfaisance. Les organismes œuvrant dans le domaine de la collecte de fonds, de l'octroi de subventions et du bénévolat sont moins nombreux que leurs pairs à rapporter à la fois des activités de bienfaisance et des activités politiques. Pour leur part, les organismes actifs dans le domaine de la santé et ceux regroupés dans la catégorie « Autre » sont plus nombreux à déclarer des activités politiques. Sur le plan

Tableau 2 : Niveaux d'engagement dans les activités de politique publique à caractère caritatif ou politique, selon les caractéristiques organisationnelles, 2015

	L'un des deux	De bienfaisance	Politique
Revenus annuels			
30 000 \$ à 149 999 \$	56 %	53 %	21 %
150 000 \$ à 499 999 \$	71 %	68 %	33 %
500 000 \$ à 1 499 999 \$	71 %	68 %	37 %
1 500 000 \$ à 4 999 999 \$	79 %	75 %	42 %
5 000 000 \$ et plus	77 %	76 %	44 %
Domaine d'activités principal			
Arts, culture, sports et loisir	67 %	64 %	25 %
Enseignement et recherche	66 %	65 %	29 %
Santé	78 %	73 %	44 %
Services sociaux	74 %	71 %	34 %
Collecte de fonds, octroi de subventions, bénévolat	47 %	45 %	17 %
Autre	70 %	66 %	44 %
Région			
BC	64 %	61 %	27 %
AB	62 %	60 %	29 %
PR	54 %	47 %	27 %
ON	66 %	63 %	30 %
QC	76 %	74 %	38 %
AT	72 %	70 %	31 %
Salariés			
Aucun	45 %	42 %	18 %
1 à 4	66 %	63 %	30 %
5 à 9	79 %	77 %	33 %
10 à 24	78 %	73 %	39 %
25 à 99	77 %	75 %	41 %
100 à 199	86 %	83 %	46 %
200 et plus	76 %	76 %	47 %
Sources de revenus			
Gouvernement	80 %	76 %	39 %
Dons	59 %	56 %	26 %
Activités rémunératrices	51 %	48 %	29 %
Autre	59 %	54 %	26 %
Sources de revenus multiples	77 %	73 %	31 %

régional, les organismes de bienfaisance situés au Québec sont plus nombreux à déclarer des activités de bienfaisance et des activités politiques que les organismes dans d'autres régions du Canada. En revanche, les organismes du Manitoba et de la Saskatchewan sont moins nombreux que d'autres à déclarer ces mêmes activités.

Figure 3 : Fréquence des activités concrètes de politique publique à caractère caritatif ou politique autorisé, 2015



En ce qui concerne les activités concrètes rapportées par les organismes de bienfaisance, la majorité est de nature caritative et comprend des interactions avec des représentants élus ou de hauts fonctionnaires. Ainsi, presque la moitié des répondants (49 %) affirme avoir distribué de l'information à un représentant élu ou à un haut fonctionnaire au cours de l'année précédente (voir figure 3). Environ deux répondants sur cinq (41 %) disent avoir répondu à une demande d'information de la part d'un représentant élu ou d'un haut fonctionnaire et un peu plus d'un organisme sur cinq déclare avoir présenté un mémoire à un organisme gouvernemental (23 %) ou avoir siégé à un comité consultatif dans le but d'informer des représentants élus et de hauts fonctionnaires (21 %).

Dans la catégorie des activités politiques, l'activité la plus récurrente consistait à inciter les membres du public à communiquer avec des représentants élus ou de hauts fonctionnaires à propos d'un sujet (17 %). Un peu moins fréquentes sont les déclarations publiques, soit pour défendre une position par rapport à un sujet (14 %), soit pour inciter les représentants élus et hauts fonctionnaires à adopter une position par rapport à un sujet (13 %). Les activités politiques les moins fréquemment utilisées sont l'organisation d'événements pour promouvoir une position par rapport à un sujet (12 %) et la réalisation ou la diffusion de projets de recherche appelant à une action politique (11 %). Bien que l'organisation de réunions avec la participation de tous les candidats soit considérée comme une activité de bienfaisance par l'ARC, elle est l'activité de politique publique concrète la moins souvent rapportée par les répondants (7 %).

Outre les dix questions couvrant une série d'activités concrètes, on a également demandé aux organismes s'ils avaient entrepris d'autres activités correspondant, de façon générale, à des activités de bienfaisance ou politiques. Un nombre relativement considérable d'organismes dit avoir organisé de telles activités. En effet, tant pour les activités de bienfaisance que pour les activités politiques, la proportion d'organismes qui affirment avoir entrepris d'autres activités est près de la moitié de celle obtenue pour l'activité concrète la plus fréquemment rapportée (p. ex. 8 % des organismes disent avoir mené d'autres activités politiques vs 17 % des répondants qui disent avoir encouragé le public à

Figure 4 : Nombre d'activités de bienfaisance et politiques menées par les organismes de bienfaisance actifs en politique publique, 2015

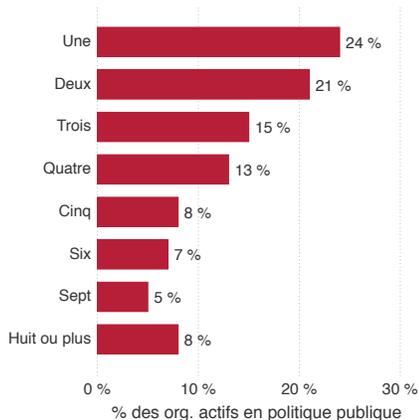
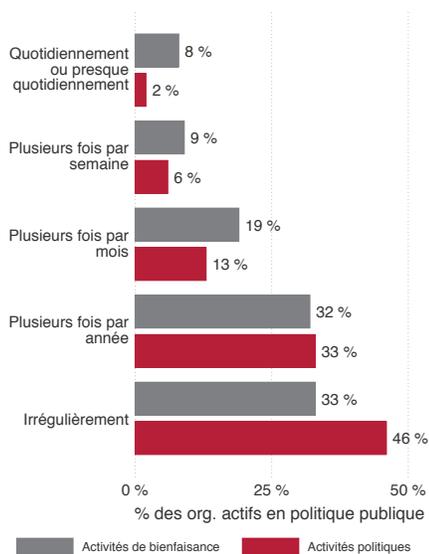


Figure 5 : Fréquence des activités de bienfaisance et politiques, 2015



communiquer avec des représentants élus ou de hauts fonctionnaires).

Même si le pourcentage des organismes de bienfaisance qui affirment s'engager dans des activités de politique publique est assez élevé, la plupart d'entre eux semblent y consacrer des ressources relativement modestes. Les activités concrètes les plus fréquemment nommées ne requièrent pas d'importants investissements en temps et ressources, et c'est sur ces activités que la majorité des organismes se concentrent. De plus, le nombre total d'activités déclarées par les organismes tend à être modeste. Ainsi, près d'un quart des organismes actifs dans le domaine des politiques publiques affirment avoir participé à une seule activité de bienfaisance ou politique concrète (voir figure 4). Trois cinquièmes des répondants disent avoir organisé trois activités ou moins, et seulement un organisme sur douze a déclaré huit activités ou plus.

La fréquence des activités de politique publique rapportée par les organismes renforce l'impression que les ressources allouées à celles-ci sont modestes. Deux tiers des organismes qui organisent des activités de bienfaisance et quatre sur cinq des organismes qui mènent des activités politiques disent en entreprendre quelques fois par année ou moins (voire figure 5). Seule une faible minorité d'organismes (17 % des organismes menant des activités de bienfaisance et 8 % des organismes menant des activités politiques) s'engage dans de telles activités au moins plusieurs fois par semaine. Dans l'ensemble, et selon la fréquence à laquelle ils s'engagent dans les activités concrètes, les organismes semblent consacrer plus de ressources aux activités de bienfaisance qu'aux activités politiques.

Le nombre d'activités rapporté par les organismes de bienfaisance, surtout les activités politiques, tend à varier selon la fréquence à laquelle elles sont exercées. Plus la fréquence est élevée, plus le nombre d'activités rapporté est élevé aussi. À titre d'exemple, les

Tableau 3 : Nombre moyen d'activités de bienfaisance et politiques, selon la fréquence de l'engagement, 2015

	De bienfaisance	Politique
Fréquence		
Quotidiennement ou presque quotidiennement	3,0	4,5
Plusieurs fois par semaine	3,2	3,8
Plusieurs fois par mois	3,1	3,1
Plusieurs fois par année	2,5	2,4
Irrégulièrement	2,0	1,8

Tableau 4 : Types d'activités et nombre moyen d'activités concrètes, selon le niveau d'engagement dans les activités de politique publique, 2015

Niveau d'engagement	Type d'activité			Nombre moyen d'activités		
	Les deux	De bienfaisance seulement	Politique seulement	Les deux	De bienfaisance	Politique
Fort	99 %	0 %	1 %	7,1	3,5	3,7
Considérable	67 %	28 %	5 %	4,6	2,9	1,6
Moyen	41 %	53 %	6 %	3,2	2,5	0,6
Faible	0 %	100 %	0 %	1,4	1,4	0,0

organismes qui affirment avoir mené des activités politiques quotidiennement ou presque quotidiennement déclarent en moyenne 4,5 activités politiques concrètes, comparativement à 1,8 activité politique concrète pour les organismes qui déclarent mener des activités politiques sur une base irrégulière seulement (voir tableau 3). La même tendance, quoique beaucoup moins prononcée, peut être observée pour les activités de bienfaisance.

Sur la base à la fois du nombre d'activités de politique publique et de leur fréquence, nous avons établi un classement des organismes en fonction de leur niveau d'engagement en politique publique. Les organismes ayant exercé davantage d'activités concrètes différentes et plus régulièrement que d'autres sont considérés comme étant plus engagés que leurs pairs qui participent à moins d'activités à une fréquence moins élevée. Les organismes de bienfaisance fortement engagés sont très susceptibles de participer tant aux activités de bienfaisance qu'aux activités politiques et ils rapportent en moyenne 7,1 activités concrètes (la moyenne des activités de bienfaisance concrètes est de 3,5 et celui des activités politiques concrètes de 3,7; voir tableau 4). On observe alors que le nombre d'activités concrètes tout comme la probabilité qu'un organisme s'engage à la fois dans les activités de bienfaisance et dans les activités politiques diminuent au fur et à mesure que le niveau d'engagement en politique publique s'affaiblit. Dans l'ensemble, 12 % des organismes actifs en politique publique sont considérés comme fortement engagés; 29 %, comme considérablement engagés; 31 %, comme moyennement engagés et 28 %, comme faiblement engagés.

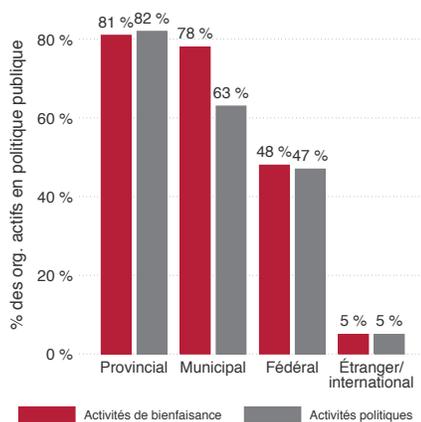
Le niveau d'engagement des organismes de bienfaisance actifs en politique publique (notamment pour ce qui est des organismes avec un niveau d'engagement très élevé) varie d'ailleurs en fonction des revenus annuels et du domaine d'activité principal. Sur le plan des revenus annuels, le niveau d'engagement semble refléter les variations dans la probabilité de s'engager dans des activités de politique publique, c'est-à-dire que la probabilité d'être

Tableau 5 : Niveau d'engagement dans les activités de politique publique, selon les caractéristiques organisationnelles, 2015

	Niveau d'engagement			
	Faible	Moyen	Considérable	Fort
Revenus annuels				
30 000 \$ à 149 999 \$	41 %	28 %	25 %	6 %
150 000 \$ à 499 999 \$	26 %	31 %	31 %	12 %
500 000 \$ à 1 499 999 \$	21 %	35 %	30 %	13 %
1 500 000 \$ à 4 999 999 \$	25 %	32 %	27 %	16 %
5 000 000 \$ et plus	14 %	33 %	33 %	20 %
Domaine d'activités principal				
Arts, culture, sports et loisir	31 %	37 %	24 %	7 %
Enseignement et recherche	28 %	38 %	24 %	10 %
Santé	24 %	23 %	35 %	18 %
Services sociaux	29 %	31 %	30 %	10 %
Collecte de fonds, octroi de subventions, bénévolat	32 %	31 %	24 %	13 %
Autre	23 %	24 %	36 %	16 %
Région				
BC	28 %	30 %	31 %	11 %
AB	24 %	33 %	30 %	13 %
PR	37 %	20 %	29 %	14 %
ON	30 %	28 %	29 %	14 %
QC	24 %	38 %	28 %	9 %
AT	33 %	31 %	26 %	10 %
Salariés				
Aucun	42 %	24 %	24 %	10 %
1 à 4	28 %	31 %	34 %	8 %
5 à 9	29 %	37 %	22 %	12 %
10 à 24	23 %	31 %	31 %	14 %
25 à 99	25 %	31 %	32 %	12 %
100 à 199	17 %	38 %	25 %	19 %
200 et plus	18 %	25 %	38 %	19 %
Sources de revenus				
Gouvernement	25 %	32 %	33 %	10 %
Dons	34 %	29 %	25 %	12 %
Activités rémunératrices	19 %	32 %	33 %	16 %
Autre	33 %	26 %	25 %	17 %
Multiples sources de revenus	30 %	34 %	25 %	11 %

fortement engagé augmente avec le revenu annuel (de 6 % des organismes de bienfaisance actifs en politique publique avec des revenus annuels de moins de 150 000 \$ jusqu'à 20 % des organismes avec des revenus annuels de 5 millions de dollars ou plus; voir tableau 5). On ne peut nécessairement faire la même observation en ce qui concerne le domaine d'activités principal. Ainsi, les organismes de bienfaisance actifs en politique publique dans le domaine des services sociaux sont peu susceptibles, comparés aux organismes dans d'autres domaines d'activités, de s'engager fortement (10 %) compte tenu de la proportion relativement élevée d'organismes dans ce groupe, qui déclarent mener des activités de politique publique. À l'inverse, des organismes dans le domaine de la collecte de fonds, de l'octroi de subventions et du bénévolat se démarquent peu leur fort engagement (13 %) considérant qu'il s'agit du groupe d'organismes les moins susceptibles de déclarer des activités de bienfaisance et politiques. En résumé, ces chiffres permettent de penser que la taille d'une organisation est un élément favorisant l'engagement en politique publique (c'est-à-dire qu'à conditions égales, des ressources humaines et financières plus importantes permettent un plus grand engagement en politique publique) et que le domaine d'activités est également un facteur déterminant.

Figure 6 : Ordre de gouvernement visé par les activités de politique publique, 2015



QUEL ORDRE DE GOUVERNEMENT EST VISÉ PAR L'ENGAGEMENT DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE?

Les plus récents articles dans les médias au sujet des activités politiques ont surtout mis en lumière les relations entre les organismes de bienfaisance et le gouvernement fédéral; or, les résultats de l'Enquête révèlent que la majorité de ces activités visent les gouvernements provinciaux et municipaux. Parmi les organismes menant des activités de bienfaisance, environ quatre sur cinq disent intervenir auprès de la province (81 %) ou de la municipalité (78 %) et moins de la moitié (48 %) auprès du gouvernement fédéral (voir figure 6). Des résultats similaires ont été obtenus du côté des organismes menant des activités politiques, dont environ quatre sur cinq (82 %) s'engagent auprès des gouvernements provinciaux, moins de deux sur trois (63 %), auprès des municipalités et près de la moitié (47 %) auprès du gouvernement fédéral. Dans les deux catégories d'activités, très peu d'organismes de bienfaisance ciblent les gouvernements étrangers et organismes internationaux (5 % respectivement).

Les organismes dans certaines catégories sont plus nombreux que d'autres à exercer leurs activités de politique publique auprès d'un ordre de gouvernement en particulier. Ainsi, les organismes ontariens sont plus nombreux à mener des activités de bienfaisance (60 %) et des activités politiques (57 %) auprès du gouvernement fédéral que, par exemple, les organismes

Tableau 6 : Ordre de gouvernement visé par les activités de politique publique, selon les caractéristiques organisationnelles, 2015

Caractéristiques	Activités de bienfaisance				Activités politiques			
	Fédéral	Provincial	Municipal	International	Fédéral	Provincial	Municipal	International
Revenus annuels								
30 000 \$ à 149 999 \$	31 %	74 %	76 %	1 %	35 %	71 %	62 %	9 %
150 000 \$ à 499 999 \$	46 %	78 %	84 %	4 %	48 %	83 %	62 %	4 %
500 000 \$ à 1 499 999 \$	57 %	86 %	77 %	7 %	49 %	86 %	63 %	4 %
1 500 000 \$ à 4 999 999 \$	59 %	88 %	69 %	7 %	50 %	85 %	57 %	2 %
5 000 000 \$ et plus	65 %	91 %	75 %	11 %	62 %	93 %	71 %	8 %
Domaine d'activités principal								
Arts, culture, sports et loisir	54 %	77 %	85 %	3 %	39 %	78 %	79 %	6 %
Enseignement et recherche	64 %	86 %	64 %	10 %	60 %	95 %	34 %	6 %
Santé	42 %	79 %	71 %	5 %	52 %	83 %	60 %	4 %
Services sociaux	39 %	82 %	80 %	2 %	36 %	86 %	69 %	0 %
Collecte de fonds, octroi de subventions, bénévolat	47 %	77 %	87 %	6 %	55 %	72 %	61 %	19 %
Autre	59 %	86 %	73 %	12 %	57 %	74 %	61 %	9 %
Région								
BC	44 %	75 %	86 %	4 %	50 %	80 %	78 %	2 %
AB	35 %	87 %	79 %	4 %	32 %	93 %	57 %	0 %
PR	44 %	88 %	62 %	5 %	39 %	78 %	64 %	12 %
ON	60 %	77 %	80 %	7 %	57 %	78 %	62 %	7 %
QC	46 %	83 %	77 %	5 %	44 %	82 %	60 %	6 %
AT	33 %	92 %	67 %	0 %	35 %	93 %	61 %	0 %
Salariés								
Aucun	44 %	76 %	74 %	5 %	53 %	71 %	59 %	11 %
1 à 4	41 %	78 %	71 %	5 %	38 %	85 %	54 %	4 %
5 à 9	41 %	79 %	84 %	5 %	41 %	75 %	64 %	5 %
10 à 24	56 %	83 %	82 %	5 %	50 %	84 %	67 %	3 %
25 à 99	57 %	85 %	75 %	4 %	45 %	86 %	67 %	3 %
100 à 199	62 %	94 %	74 %	10 %	75 %	93 %	68 %	4 %
200 et plus	54 %	99 %	88 %	8 %	57 %	94 %	74 %	11 %
Sources de revenus								
Gouvernement	44 %	83 %	78 %	3 %	44 %	86 %	67 %	1 %
Dons	51 %	78 %	75 %	7 %	48 %	76 %	54 %	11 %
Activités rémunératrices	51 %	80 %	79 %	6 %	46 %	82 %	63 %	4 %
Autre	59 %	83 %	64 %	18 %	60 %	89 %	66 %	8 %
Multiples sources de revenus	49 %	85 %	84 %	4 %	53 %	84 %	71 %	7 %

albertains (35 % pour les activités de bienfaisance, 32 % pour les activités politiques; voir tableau 6). De même, les organismes œuvrant principalement dans le domaine de l'enseignement et de la recherche sont plus portés à agir auprès du gouvernement fédéral (64 % pour les activités de bienfaisance, 60 % pour les activités politiques) que les organismes regroupés dans la catégorie « Autre » (59 % et 57 % respectivement). Par comparaison, les organismes dans le domaine des services sociaux sont peu susceptibles de s'engager auprès du gouvernement fédéral (39 % pour les activités de bienfaisance, 36 % pour les activités politiques). La probabilité qu'un organisme intervienne auprès du gouvernement fédéral semble d'ailleurs augmenter avec la taille de l'organisation (sur le plan des revenus et du nombre de salariés).

Quant au niveau d'engagement auprès des gouvernements provinciaux, la situation ressemble sur certains points à celle décrite précédemment et en diffère sur d'autres. Ainsi, les organismes de bienfaisance ontariens semblent concentrer leurs efforts sur le gouvernement fédéral, puisqu'ils sont plutôt moins portés à s'engager auprès du gouvernement provincial (77 % pour les activités de bienfaisance, 78 % pour les activités politiques) relativement aux organismes d'autres provinces, comme les organismes albertains qui sont plus susceptibles de s'investir auprès du gouvernement provincial (87 % et 93 % des activités, respectivement). La situation est donc contraire à celle observée pour l'engagement auprès du gouvernement fédéral. Les organismes de bienfaisance des Prairies se montrent également particulièrement susceptibles d'entreprendre des activités de bienfaisance auprès des gouvernements provinciaux (88 %). Pour leur part, les organismes dans le domaine de l'enseignement et de la recherche sont particulièrement portés à s'engager auprès des gouvernements provinciaux (86 % pour les activités de bienfaisance, 95 % pour les activités politiques), tout comme les organismes dans la catégorie « Autre », pour ce qui est des activités de bienfaisance notamment (86 %). Comme nous avons vu pour la probabilité d'agir auprès du gouvernement fédéral, celle de s'engager auprès des provinces tend aussi à augmenter avec la taille de l'organisation, à la fois pour ce qui est des revenus annuels et du nombre de salariés.

Tandis que les organismes de bienfaisance en enseignement et recherche sont plus nombreux que les organismes dans d'autres domaines à s'engager auprès des gouvernements fédéral et provinciaux, ils se montrent aussi nettement moins portés à agir auprès des instances municipales (64 % pour les activités de bienfaisance, 34 % pour les activités politiques). À l'opposé, les organismes dans les domaines des arts, de la culture, du sport et des loisirs sont particulièrement susceptibles d'intervenir auprès des autorités municipales, tant avec des activités de

bienfaisance (85 %) qu'avec des activités politiques (79 %). Les organismes actifs dans la collecte de fonds, l'octroi de subventions et le bénévolat sont, eux aussi, particulièrement portés à agir auprès des municipalités, mais seulement par l'entremise d'activités de bienfaisance (87 %) et non politique. Les organismes de la Colombie-Britannique sont d'ailleurs plus nombreux à intervenir auprès des autorités municipales, que ce soit avec des activités de bienfaisance (86 %) ou politiques (78 %), tandis que les organismes des Prairies (62 %) et de la région atlantique (67 %) semblent moins portés à entreprendre des activités de bienfaisance auprès d'elles. Lorsqu'on tient compte de la taille de l'organisation, c'est l'accroissement du nombre de salariés, plutôt que des revenus annuels, qui fait augmenter la probabilité d'intervenir auprès des autorités municipales.

DÉCLARATION DES ACTIVITÉS POLITIQUES

Entre autres règles régissant la participation des organismes de bienfaisance aux activités de politique publique, les organismes doivent déclarer les activités politiques au moyen du formulaire T3010, Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés, qu'ils sont tenus de soumettre annuellement à l'ARC. Une comparaison des réponses à l'Enquête avec les données tirées des formulaires T3010 présentés par les organismes de bienfaisance démontre clairement que les activités politiques sont considérablement sous-déclarées. Plus précisément, alors que 31 % des répondants à l'Enquête disent entreprendre des activités politiques, seulement 3 % d'entre eux ont déclaré de telles activités sur leur formulaire T3010 pour l'année précédente. En regardant de plus près les réponses à l'Enquête et les Déclarations des participants, on constate qu'ils étaient un peu plus de neuf organismes sur dix (92 %) à avoir rapporté des activités politiques dans le cadre de l'Enquête sans les avoir déclarées sur le formulaire T3010.

Dans la grande majorité des cas, la sous-déclaration des activités politiques semble s'expliquer par une compréhension limitée de la part des organismes des activités qui correspondent à la définition réglementaire, et certaines activités semblent plus mal-comprises que d'autres. On note l'exemple des activités qui consistent à encourager les membres du public à communiquer avec leur député ou de hauts fonctionnaires à propos d'un dossier, puisqu'elles représentent l'activité politique concrète la plus souvent indiquée dans l'Enquête (17 % des organismes de bienfaisance affirment y avoir participé). Les organismes qui disent avoir mené cette activité concrète sont assez peu susceptibles de déclarer des activités politiques auprès de l'ARC (10 % des organismes ayant indiqué cette activité dans l'Enquête ont déclaré des activités politiques sur leur formulaire T3010; voir tableau 7).

Tableau 7 : Proportion des organismes de bienfaisance qui mènent des activités politiques concrètes et déclarent des activités politiques à l'ARC

% des org. qui déclarent des activités politiques sur leur T3010	
Activités politiques	
Effectuer ou diffuser recherches avec appel à l'action	18 %
Appeler publiquement élus/hauts fonctionnaires à adopter une position	14 %
Déclaration dans médias pour défendre une position	12 %
Encourager public à contacter élus/ fonctionnaires	10 %
Organiser événement pour promouvoir une position	9 %
Autre - activités politiques	8 %

On observe une situation similaire pour les activités qui consistent à faire une déclaration dans les médias pour défendre une position sur un sujet (14 % des organismes disent s'engager dans de telles activités, mais seulement 12 % d'entre eux ont déclaré des activités politiques à l'ARC). Par contre, dans l'ensemble, les organismes semblent avoir compris que la réalisation et la diffusion de recherches comprenant un appel à l'action politique ainsi que des appels publics aux représentants élus et hauts fonctionnaires pour qu'ils adoptent une position particulière représentent des activités politiques. Ils étaient un peu moins nombreux à rapporter ces activités concrètes dans l'Enquête, mais légèrement plus nombreux à déclarer des activités politiques à l'ARC.

De façon générale, plus le niveau d'engagement des organismes en politique publique est élevé, plus les organismes sont nombreux à déclarer correctement leurs activités politiques à l'ARC. Un peu plus d'un cinquième (21 %) des organismes de bienfaisance fortement engagés en politique publique qui ont indiqué mener des activités politiques dans l'Enquête ont également déclaré des activités politiques à l'ARC (voir tableau 8). Cependant, chez les organismes dont l'engagement a été évalué comme étant considérable, cette proportion tombe à 6 %, voire jusqu'à 4 % pour les organismes dont l'engagement est considéré comme modeste.⁵ La probabilité qu'un organisme déclare correctement ses activités politiques varie aussi en fonction de l'ordre de gouvernement auprès duquel l'organisme intervient. Un peu moins d'un organisme sur huit (12 %) ayant rapporté des activités politiques auprès du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Enquête a également déclaré des activités politiques à l'ARC, comparativement à 8 % des organismes actifs auprès des

⁵ Aucun des organismes faiblement engagés n'a rapporté mener des activités politiques.

Tableau 8 : Proportion des organismes de bienfaisance qui déclarent correctement leurs activités politiques à l'ARC

% de déclarations correctes	
Niveau d'engagement	
Fort	21 %
Considérable	6 %
Moyen	4 %
Faible	n/a
Ordre de gouvernement	
Fédéral	12 %
Provincial	8 %
Municipal	9 %
Étranger/international	45 %

gouvernements provinciaux ou territoriaux. Fait intéressant, presque la moitié des organismes (45 %) dont les activités politiques visent des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux déclarent des activités politiques à l'ARC.

La probabilité qu'un organisme déclare correctement ses activités politiques à l'ARC dépend du reste de ses caractéristiques organisationnelles, notamment ses revenus annuels et son domaine d'activités principal. Sur le plan des revenus annuels, tant les organismes dont les revenus sont les plus élevés que ceux dont les revenus sont les plus faibles sont les plus susceptibles de déclarer correctement leurs activités politiques à l'ARC. Plus précisément, 12 % des organismes avec des revenus de moins de 150 000 \$ et 15 % des organismes avec des revenus de 5 millions de dollars ou plus ont correctement déclaré leurs activités politiques, comparé à la moyenne de 9 % pour l'ensemble des organismes de bienfaisance (voir tableau 9). Les organismes dont les revenus oscillent entre 1,5 million et 4,99 millions de dollars sont les moins nombreux (4 %) à déclarer leurs activités politiques conformément aux règles en vigueur. En ce qui concerne le domaine d'activités principal, les organismes dans les domaines des services sociaux (5 %), de l'enseignement et de la recherche (4 %) et des arts, de la culture, du sport et des loisirs (2 %) sont les moins nombreux à déclarer correctement leurs activités politiques comparativement aux organismes dans d'autres domaines, tandis que les organismes regroupés dans la catégorie « Autre » (16 %) sont plutôt susceptibles de déclarer correctement leurs activités.⁶

⁶ Bien que 20 % des organismes actifs dans le domaine de la collecte de fonds, de l'octroi de subventions et du bénévolat aient correctement déclaré leurs activités politiques, leur nombre était si petit qu'aucune différence entre eux et les autres organismes n'a pu être constatée au seuil de signification de 0,05. Il en va de même pour les variations quant à la région, le nombre d'employés rémunérés et les sources de revenus.

Tableau 9 : Proportion des organismes de bienfaisance qui déclarent correctement leurs activités politiques à l'ARC, selon les caractéristiques organisationnelles

Caractéristique	% de déclarations correctes
Revenus annuels	
30 000 \$ à 149 999 \$	12 %
150 000 \$ à 499 999 \$	7 %
500 000 \$ à 1 499 999 \$	8 %
1 500 000 \$ à 4 999 999 \$	4 %
5 000 000 \$ et plus	15 %
Domaine d'activités principal	
Arts, culture, sports et loisir	2 %
Enseignement et recherche	4 %
Santé	11 %
Services sociaux	5 %
Collecte de fonds, octroi de subventions, bénévolat	20 %
Autre	16 %
Région	
BC	11 %
AB	3 %
PR	8 %
ON	10 %
QC	10 %
AT	8 %
Salariés	
Aucun	12 %
1 à 4	11 %
5 à 9	7 %
10 à 24	8 %
25 à 99	6 %
100 à 199	6 %
200 et plus	15 %
Sources de revenus	
Gouvernement	8 %
Dons	13 %
Activités rémunératrices	3 %
Autre	11 %
Multiples sources de revenus	8 %

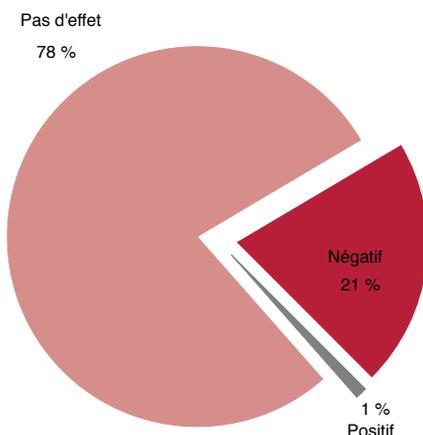
Quel effet le « froid » dans le milieu de la défense des intérêts a-t-il eu sur les organismes de bienfaisance?

Dans son budget de 2012, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en place de plusieurs mesures relatives aux activités politiques des organismes de bienfaisance, dont :

- des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour resserrer les règles régissant les organismes de bienfaisance qui accordent des subventions aux donataires reconnus afin d'appuyer des activités politiques et instaurer de nouvelles sanctions à l'égard des organismes de bienfaisance qui enfreignent lesdites règles ou qui omettent de fournir l'information requise dans leur déclaration T3010;
- le renforcement des activités d'éducation et d'application de la loi par l'ARC;
- la collecte de plus d'information auprès des organismes de bienfaisance sur leurs activités politiques, particulièrement celles liées au financement provenant de sources étrangères (Canada, 2012).

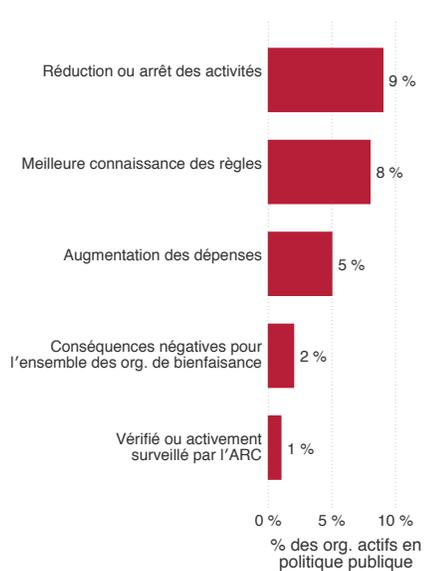
Comme pièce centrale des efforts pour renforcer ses activités de vérification de l'application de la loi, l'ARC a mis en place un programme spécial de vérification des activités politiques. Les vérifications devaient se dérouler entre 2012 et 2016 et toucher concrètement environ 60 organismes de bienfaisance soupçonnés d'exercer des activités politiques. Elles ont attiré beaucoup d'attention et ont fait l'objet de nombreux articles et commentaires dans les médias, notamment sur la possibilité que cette surveillance accrue entraîne un « froid » dans les efforts de défense des intérêts des organismes, un « froid » qui s'exprimerait par un recul de leur engagement dans les activités de politique publique de peur de transgresser les règles applicables.

Figure 7 : Effets rapportés du « froid » dans le milieu de la défense des intérêts, 2015



Pour évaluer les effets de ce possible « froid » dans les activités de défense des intérêts, nous avons demandé à tous les organismes de bienfaisance qui ont rapporté des activités de politique publique à caractère caritatif ou politique si la surveillance accrue avait eu des répercussions sur eux. Les réponses montrent qu'une minorité importante d'organismes a ressenti des effets qui pourraient être qualifiés de « froid », mais que ce n'était pas le cas pour la majorité d'entre eux. En effet, un peu plus de trois quarts des organismes (78 %) déclarent que la surveillance accrue n'a eu aucun effet sur eux (voir figure 7). D'autre part, environ un organisme sur cinq (21 %) dit avoir ressenti des effets, ce qui demeure une proportion notable. Le 1 % restant d'organismes

Figure 8 : Effets négatifs concrets du « froid » dans le milieu de la défense des intérêts, 2015



déclare avoir ressenti des effets positifs de la surveillance renforcée.

Concernant les effets négatifs rapportés, un peu moins de neuf organismes sur dix (9 %) affirment que la surveillance accrue les a amenés à réduire ou à cesser leurs activités, ou à considérer une telle décision (voir figure 8). Lorsqu'ils ont décidé de réduire leurs efforts, ce sont surtout les engagements publics et les activités de sensibilisation qui ont été touchés. Ainsi, les organismes disent avoir décliné des invitations à participer à des forums publics, à siéger à des comités et à toute autre activité qui, selon eux, aurait pu être mal interprétée ou attirer l'attention non voulue du gouvernement. Certains d'entre eux déclarent aussi avoir autocensuré leurs communications avec le public, principalement sur les médias sociaux.

Près d'un organisme sur douze (8 %) rapporte que la surveillance augmentée l'a rendu plus vigilant (et, souvent, plus prudents) par rapport aux règles régissant les activités de défense des intérêts et politiques des organismes de bienfaisance et qu'il est encore plus attentif qu'avant pour s'assurer que ses activités respectent les règles de l'ARC. Plus précisément, les organismes accordent désormais plus de soin à la formulation et au contenu de leurs déclarations publiques, discutent davantage avant de s'engager dans des activités politiques et sont plus conscients que leurs publications dans les médias sociaux pourraient être vues par des représentants du gouvernement. Les organismes de bienfaisance dont la mission s'apparente à celle des organismes ayant fait l'objet de vérifications selon les médias se sont dits inquiets d'être, eux aussi, soumis à de telles vérifications. Plusieurs organismes ont fait part des inquiétudes de leur conseil d'administration par rapport aux risques inhérents à leurs activités, et certains disent avoir appris les règles et avoir informé les personnes concernées (membres du conseil d'administration, organismes partenaires, membres, etc.) à ce sujet afin de s'assurer de leur participation continue à de telles activités.

À peu près un organisme sur vingt (5 %) déclare que la surveillance a causé une hausse de ses dépenses, plus particulièrement des coûts indirects pour répondre à des exigences de déclaration supplémentaires. Outre des coûts supplémentaires pour le personnel, ces dépenses comprennent des frais pour des services professionnels (comptables, avocats, etc.), mais également des coûts liés à de plus grandes exigences en matière de déclaration imposées par des bailleurs de fonds, ainsi que des coûts de gouvernance découlant d'un changement de pratiques organisationnelles, de politiques, ou de règlements administratifs.

Quelques organismes (2 %) se disent d'ailleurs inquiets pour le secteur de la bienfaisance en général malgré l'absence d'effets

Figure 9 : Proportion des organismes de bienfaisance ayant déclaré des effets négatifs du « froid », selon la nature des activités de politique publique, 2015

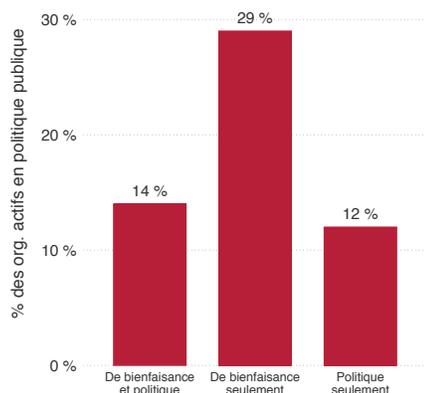


Figure 10 : Proportion des organismes de bienfaisance ayant déclaré des effets négatifs, selon le niveau d'engagement dans les activités de politique publique, 2015

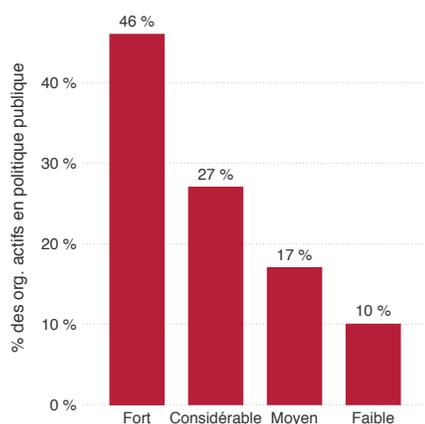
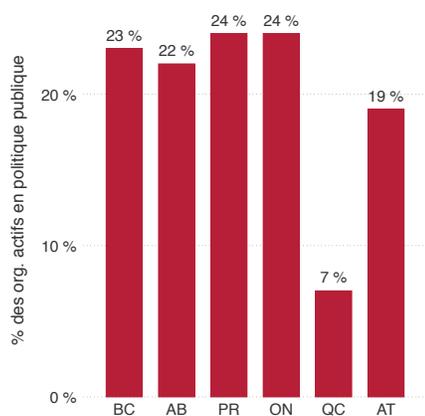


Figure 11 : Proportion des organismes de bienfaisance qui déclarent des effets négatifs, par région, 2015



directs sur leurs opérations. Ils craignent que la surveillance renforcée ait créé un climat de peur et ait endommagé les relations entre le gouvernement et le secteur, notamment dans les domaines où le travail des organismes pourrait remettre en question les priorités du gouvernement. Ils se disent également préoccupés par le fait que la surveillance accrue pourrait avoir influencé négativement l'image publique des organismes de bienfaisance.

Enfin, environ 1 % des répondants indiquent qu'ils ont fait l'objet d'une surveillance active de la part de l'ARC sous une forme ou une autre, allant jusqu'à la vérification proprement dite. Cette surveillance les a contraints à investir beaucoup de temps et de faire fréquemment appel à des services de comptables et d'avocats.

Les organismes exerçant des activités de politique publique à caractère caritatif et politique sont plus susceptibles de subir des effets négatifs que les organismes qui rapportent soit l'une, soit l'autre de ces activités. Plus du quart (29 %) des répondants qui mènent des activités dans les deux catégories affirment avoir vécu des effets négatifs de la surveillance accrue, sous une forme ou une autre, comparé à 14 % des organismes ayant rapporté des activités de bienfaisance seulement et 12 % des organismes ayant rapporté uniquement des activités politiques (voir figure 9).

Plus l'engagement des organismes dans les activités de politique publique est grand, plus ils sont nombreux à rapporter des effets négatifs de la surveillance accrue. Ainsi, presque la moitié (46 %) des organismes fortement engagés dans les activités de politique publique déclare avoir vécu des effets négatifs, tout comme plus d'un quart (27 %) des organismes considérablement engagés et près d'un cinquième (17 %) des organismes moyennement engagés (voir figure 10). Parmi les organismes faiblement engagés, un sur dix affirme avoir subi des effets négatifs.

Quant aux caractéristiques organisationnelles, ils ne semblent pas influencer sur la probabilité qu'un organisme soit touché par le « froid » dans le milieu. Cette observation générale trouve sa seule exception dans les organismes de bienfaisance québécois qui sont nettement moins nombreux à rapporter des effets négatifs que les organismes dans les autres provinces canadiennes (voir figure 11). Outre cette exception, les caractéristiques organisationnelles étudiées dans l'Enquête ne révèlent aucune variation statistiquement significative. Fait intéressant, lorsque l'on tient compte du niveau d'engagement dans les activités de politique publique, la taille de l'organisation (en fonction des revenus annuels) semble avoir un effet médiateur, en ce que les grandes organisations sont un peu moins nombreuses à déclarer des effets négatifs de la surveillance renforcée. Nous estimons que cela s'explique par le fait que les grandes organisations ont une

meilleure connaissance des règles en vigueur et sont mieux outillées pour remédier aux effets négatifs potentiels.

La probabilité de s'engager en politique publique, a-t-elle changé au fil du temps?

Figure 12 : Comparaison des niveaux d'engagement dans les activités de politique publique à caractère caritatif et politique, après ajustement méthodologique, 2010 et 2015

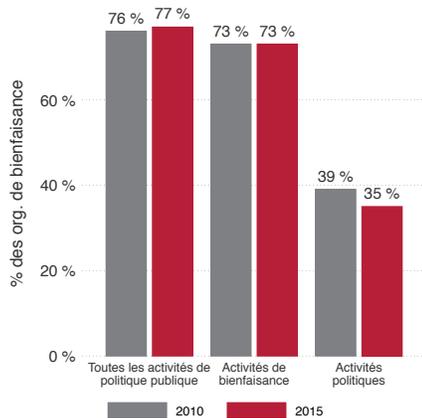


Figure 13 : Fréquence des activités concrètes de politique publique à caractère caritatif ou politique, 2010 et 2015



Outre les effets du « froid » dans le milieu de la défense des intérêts, il importe particulièrement de savoir si le niveau d'engagement des organismes de bienfaisance en politique publique a diminué. Puisque nous avons à notre disposition les résultats de l'*Enquête sectorielle* de 2010 que nous pouvons utiliser aux fins de comparaison, la réponse à cette question semble facile à donner. Cependant, les résultats des deux Enquêtes ne peuvent être comparés directement, puisque les méthodes employées diffèrent vaguement et que les échantillons d'organismes de bienfaisance participants sont assez dissemblables. Il est néanmoins possible d'établir des comparaisons entre les résultats de 2010 et ceux d'un sous-ensemble de répondants à l'Enquête de 2015.⁷ Lorsque l'on compare ces chiffres, il faut savoir que les répondants du sous-ensemble de 2015 sont quelque peu plus susceptibles de rapporter des activités de bienfaisance et politiques que les autres organismes participants à l'Enquête de 2015. Par conséquent, les chiffres présentés dans cette section diffèrent de ceux utilisés ailleurs dans le rapport.⁸

Après avoir compensé les différences méthodologiques par rapport à l'Enquête de 2010 de la sorte, la comparaison des deux sous-ensembles révèle qu'il y a eu très peu de changements en ce qui concerne le niveau d'engagement en politique publique, du moins dans le cas des organismes de bienfaisance à l'étude. Après ajustement pour tenir compte des différences méthodologiques, le pourcentage d'organismes engagés en politique publique en 2010 et en 2015 respectivement est pratiquement identique (76 % en 2010, 77 % en 2015), tout comme le pourcentage d'organismes qui entreprennent des activités de bienfaisance (73 % pour les deux années) et des activités politiques (39 % en 2010, 35 % en 2015) (voir figure 12).

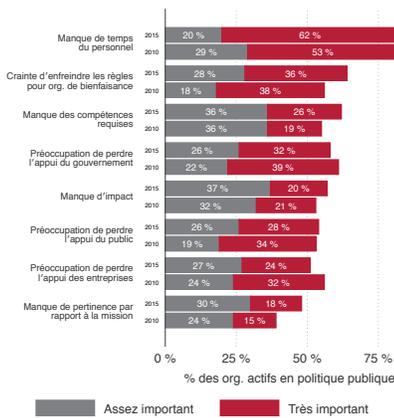
Sur le plan des activités concrètes, le portrait général est très semblable et n'affiche pas de changements statistiquement significatifs en ce qui concerne la proportion d'organismes de bienfaisance qui déclarent chacune des activités (voir figure 13).

⁷ Comme expliqué dans le chapitre portant sur la méthodologie, les noms d'environ la moitié des participants au sondage de 2015 ont été choisis aléatoirement parmi la population d'organismes de bienfaisance canadiens et l'autre moitié a été sélectionnée parmi un groupe d'environ deux douzaines d'organismes-cadres. En 2010, aucun des participants n'a été choisi aléatoirement, et tous ont été choisis parmi les membres des organismes-cadres. Dans le présent chapitre, l'analyse exclut les réponses reçues en 2015 d'organismes de bienfaisance choisis au hasard et tient compte exclusivement des réponses reçues des membres d'organismes-cadres.

⁸ Autrement dit, il faut faire la distinction entre les membres d'organismes-cadres et les organismes de bienfaisance choisis au hasard, puisque les premiers, pour quelque raison que ce soit, sont plus susceptibles que les derniers d'exercer des activités de politique publique.

Seule exception : le pourcentage d'organismes qui disent avoir organisé des réunions de tous les candidats a légèrement augmenté (6 % en 2010 contre 9 % en 2015), ce qui s'explique facilement par le fait que l'Enquête de 2015 a été conduite immédiatement après la plus longue campagne électorale fédérale des temps modernes. Dans l'ensemble, rien n'indique un changement dans le nombre d'organismes de bienfaisance qui s'engagent dans les activités de bienfaisance et politiques, du moins parmi les organismes répondants.

Figure 14 : Barrières aux activités de politique publique, organismes de bienfaisance actifs en politique publique, 2010 et 2015



En regardant le niveau d'engagement en politique publique, on constate que les résultats s'apparentent beaucoup à ceux observés dans la section précédente, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de différences statistiquement significatives entre la fréquence des activités de bienfaisance ou politiques rapportée par les organismes de bienfaisance en 2010 et en 2015. Le pourcentage d'organismes qui disent être intervenus auprès de chacun des ordres de gouvernement est aussi pratiquement identique, tant du côté des activités de bienfaisance que des activités politiques. Ce qui a changé par rapport à 2010, c'est que certaines barrières empêchant les organismes de mener des activités de politique publique semblent plus importantes en 2015, surtout la crainte d'enfreindre les règles en vigueur. Depuis 2010, la proportion d'organismes qui considèrent cette barrière comme très ou assez importante est passée de 56 % à 64 % (voir figure 14). Les organismes sont également plus nombreux à indiquer le manque des compétences requises pour s'engager en politique publique (55 % en 2010, 62 % en 2015) et le manque de pertinence des activités de politique publique pour leur mission (39 % en 2010, 48 % en 2015) comme barrières. Pour ce qui est des autres barrières étudiées, soit que les changements observés ne sont pas statistiquement significatifs, soit qu'elles aient perdu un peu de leur importance, comme c'est le cas pour la crainte de perdre l'appui des entreprises partenaires (56 % en 2010, 51 % en 2015).

Pourquoi les organismes de bienfaisance s'engagent-ils en politique publique?

Pour savoir pourquoi les organismes de bienfaisance mènent des activités de politique publique, on leur a demandé (autant aux organismes actifs en politique publique qu'à ceux qui ne le sont pas) dans quelle mesure chacun de huit possibles objectifs en matière de politique publique est important pour la réalisation de leur mission. On a également demandé aux organismes menant des activités de politique publique à caractère caritatif ou politique

Figure 15 : Importance des objectifs en matière de politique publique pour réaliser la mission organisationnelle, 2015

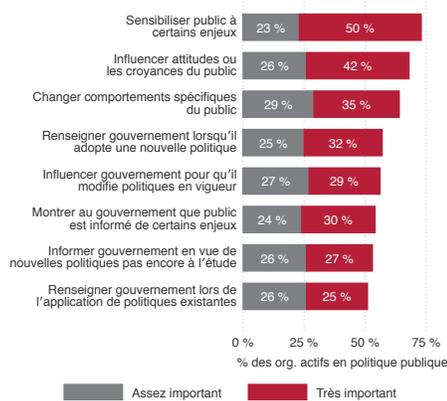
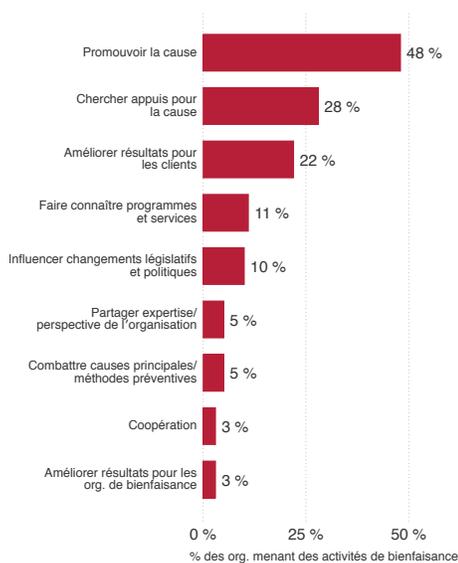


Figure 16 : Objectifs de l'engagement dans les activités de politique publique à caractère caritatif, 2015



comment les activités dans chacune de ces catégories permettent de réaliser leur mission.

En ce qui concerne l'importance des possibles objectifs en matière de politique publique présentés dans l'Enquête, les organismes accordent nettement plus d'importance à influencer le public qu'à influencer le gouvernement. Presque trois quarts des répondants (73 %) affirment que la sensibilisation du public à l'égard de leur cause est assez ou très importante pour la réalisation de leur mission (voir figure 15). Environ deux tiers d'entre eux disent qu'il est important d'influencer l'attitude et les croyances du public (68 %) et de changer des comportements spécifiques du public (63 %).

Les objectifs visant à influencer ou à renseigner le gouvernement occupent systématiquement une place moins importante que les objectifs axés sur le public. Parmi les objectifs axés sur le gouvernement, le fait de renseigner les décideurs politiques alors qu'ils préparent une nouvelle politique est perçu comme l'élément le plus important (58 % le considèrent comme assez ou très important), tandis qu'on accorde le moins d'importance au fait de renseigner les décideurs politiques alors qu'ils appliquent des politiques existantes (51 % des organismes). De façon unanime, les organismes de bienfaisance actifs en politique publique attribuent beaucoup plus d'importance à l'ensemble des objectifs présentés que les organismes qui ne mènent pas de telles activités. Les différences entre les deux groupes sont plus notables dans le cas des objectifs visant à influencer le gouvernement que ceux visant à influencer le public.

En réponse à la question à savoir comment ils espèrent réaliser leur mission par l'entremise des activités de politique publique à caractère caritatif, près de la moitié des répondants (48 %) disent vouloir faire de la sensibilisation à propos de leur cause (voir figure 16). Les organismes cherchent à renseigner les membres de la collectivité au sujet de leurs bénéficiaires, à les faire connaître ainsi que leurs besoins et les formes de soutien auxquels ils ont accès afin de réduire les barrières et obtenir de meilleurs résultats pour leur clientèle.

Un peu plus d'un quart des organismes (28 %) veut aller au-delà de la sensibilisation et faire augmenter les appuis pour leur cause. Pour ce faire, ils ont demandé au public et au gouvernement de les soutenir pour faciliter la prestation de services ou améliorer la qualité des offres de soutien existantes. On a également tenté de faire augmenter les appuis financiers et, parfois, les dons en nature. Beaucoup d'organismes souhaitent d'ailleurs renforcer l'engagement des membres de la collectivité dans leur cause tout comme leur participation par le recrutement de bénévoles.

Près d'un quart des répondants (22 %) espère améliorer les résultats pour leurs clients, et pour y arriver, ils travaillent pour offrir aux bénéficiaires de leurs services l'accès au soutien et à du travail afin de faire tomber des barrières et favoriser l'intégration sociale des clients dans la collectivité.

Environ un organisme sur dix (11 %) souhaite faire connaître ses programmes et services et pour ce faire, ils sont nombreux à mettre en lumière l'efficacité de leurs méthodes créées pour répondre aux besoins de la collectivité. Un autre 10 % dit vouloir influencer les changements législatifs ou politiques, soit en intervenant directement auprès du gouvernement, soit en encourageant le public à interpeler les décideurs politiques.

Les autres objectifs, comme la collaboration (3 %) et l'amélioration des résultats à long terme pour le secteur dans son ensemble (3 %), ont rallié relativement peu d'organismes. Les organismes qui misent sur la collaboration disent travailler autant avec des partenaires ayant la même vision qu'avec des organismes offrant des services similaires. Ces partenariats sont censés se traduire par de meilleurs résultats, notamment un meilleur partage d'information et des services de meilleure qualité pour les bénéficiaires.

Sur le plan du public cible, les efforts de sensibilisation et de recherche d'appui des organismes de bienfaisance, le grand public et le gouvernement ont été nommés le plus souvent. Pour ce qui est du gouvernement, les organismes indiquent principalement trois objectifs, soit :

- sensibiliser le gouvernement aux besoins non comblés et problèmes qui touchent leurs bénéficiaires;
- offrir leur expertise pour aider les représentants du gouvernement et décideurs politiques à prendre des décisions éclairées et à créer des politiques fondées dans les domaines d'importance pour leurs bénéficiaires;
- permettre aux hauts fonctionnaires et décideurs politiques de mieux comprendre la valeur pour la collectivité des services et contributions offerts par l'organisme.

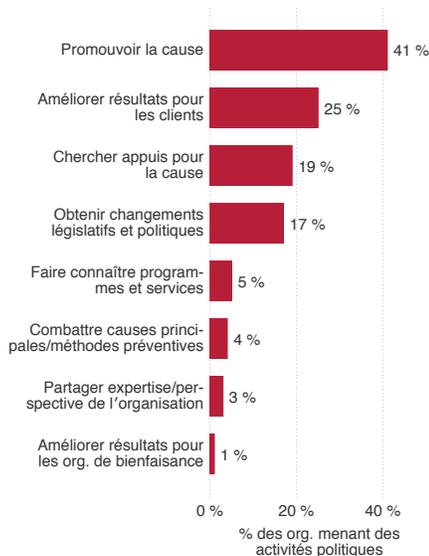
En ce qui concerne leur engagement auprès du grand public, les organismes de bienfaisance évoquent également trois objectifs principaux, soit :

- sensibiliser le grand public au sujet des personnes stigmatisées et marginalisées dans la collectivité et renseigner le public au sujet des contributions faites par ces groupes de personnes;
- accroître l'accès du public à l'information et aux travaux de recherche pertinents pour leur cause dans le but de faire mieux

comprendre les enjeux sociaux (et leurs causes inhérentes) et, ultimement, de renforcer l'engagement du public dans le processus d'élaboration des politiques publiques et d'influencer les décideurs politiques;

- faire connaître certains enjeux pour améliorer la situation pour l'ensemble de la population, particulièrement parmi les organismes qui travaillent directement avec le public (p. ex. les organismes de promotion de la santé).

Figure 17 : Objectifs de l'engagement dans les activités politiques, 2015



Lorsqu'ils tentent de faire de la sensibilisation à propos de certains sujets, les organismes de bienfaisance semblent cibler davantage le grand public (13 % vs 9 % pour le gouvernement), contrairement aux activités visant à faire augmenter les appuis à leur égard, pour lesquelles l'importance relative respective est renversée (4 % pour le public, 9 % pour le gouvernement).

La sensibilisation à l'égard de la cause de l'organisme est aussi l'objectif le plus fréquemment évoqué par rapport aux activités politiques, soit par environ deux organismes sur cinq (41 %) actifs dans ce domaine (voir figure 17). Les efforts souvent mentionnés visent à renseigner les membres du public et les élus au sujet des effets des politiques gouvernementales sur leur travail et sur les collectivités qu'ils servent. Pour ce qui est du public seulement, les activités visent à influencer les actions du gouvernement par divers moyens fondés sur la recherche et les connaissances du contexte communautaire. Un quart des organismes affirme vouloir améliorer la situation pour leurs clients, p. ex. en facilitant l'accès à certains services ou en appelant à l'élaboration de politiques qui permettent de contrer la marginalisation et de surmonter les barrières à l'intégration sociale. Près d'un organisme sur cinq (19 %) cherche des appuis pour leur cause. Le soutien sollicité peut alors prendre différentes formes, soit du soutien financier provenant de différentes sources, l'engagement bénévole et la création d'un environnement favorable au travail des organismes. Les organismes sont un peu moins nombreux (17 %) à utiliser leurs activités politiques pour influencer sur des changements législatifs et politiques particuliers, et ce dans de nombreux domaines comme la réforme des services aux enfants, les soins palliatifs et la conservation de l'environnement. Très peu d'organismes affirment poursuivre d'autres objectifs comme l'amélioration des résultats pour l'ensemble des organismes de bienfaisance (1 %) et le partage de l'expertise et de la perspective de l'organisation avec les décideurs politiques et les hauts fonctionnaires (3 %).

Bien que les organismes de bienfaisance soient généralement moins nombreux à faire de la sensibilisation au moyen d'activités politiques (41 %) que d'activités de bienfaisance (48 %), ils sont beaucoup plus nombreux de se servir de leurs activités politiques pour agir auprès des décideurs politiques (19 % vs 9 % pour les

Figure 18 : Barrières à un plus grand engagement en politique publique, 2015

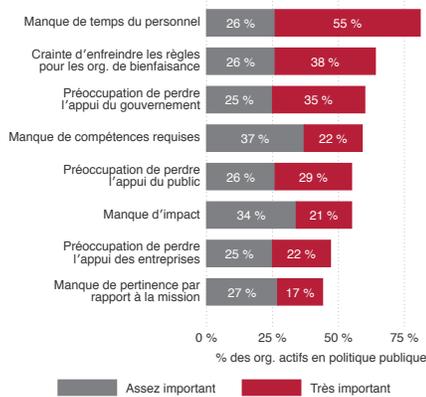


Figure 19 : Proportion des organismes de bienfaisance qui déclarent avoir mené des activités concrètes de politique publique à caractère caritatif et politique autorisé pendant l'élection fédérale de 2015

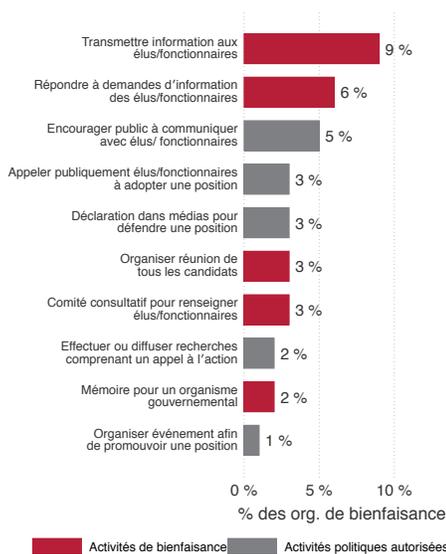
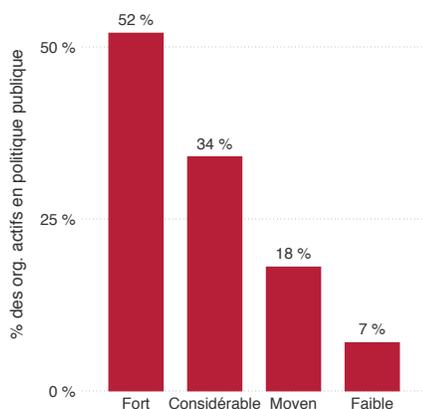


Figure 20 : Proportion des organismes de bienfaisance actifs en politique publique et pendant l'élection fédérale de 2015, selon le niveau d'engagement



activités de bienfaisance). Seul l'objectif qui consiste à sensibiliser le public (13 % pour les activités de bienfaisance, 11 % pour les activités politiques) échappe à cette règle. Cependant, lorsque les organismes veulent obtenir des changements législatifs ou politiques, ils préfèrent nettement les activités politiques aux activités de bienfaisance (17 % vs 10 %).

Interrogés sur les barrières qui les empêchent de s'engager davantage en politique publique, les organismes de bienfaisance nomment le manque de temps de leur personnel comme le principal obstacle, puisque plus de la moitié des répondants (55 %) le qualifient de très important (voir figure 18). Viennent ensuite des inquiétudes quant à la possibilité de violer les règles applicables aux activités de politique publique (assez ou très important pour 64 %), la crainte de perdre le soutien du gouvernement (60 %) et le manque des compétences requises (59 %). Les organismes sont moins nombreux à s'inquiéter de perdre l'appui du public (55 %) ou des entreprises (47 %). Plus de la moitié des organismes (54 %) affirment que le manque d'impact les empêche de s'engager davantage, et un peu moins de la moitié d'entre eux expriment des réserves en ce qui concerne la pertinence des activités de politique publique pour leur cause.

ACTIVITÉS DE POLITIQUE PUBLIQUE PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Dans le but d'évaluer la participation des organismes de bienfaisance au processus électoral, nous avons demandé aux répondants ayant affirmé qu'ils menaient des activités de politique publique et qu'ils intervenaient auprès du gouvernement fédéral s'ils avaient entrepris des activités concrètes durant la plus récente campagne électorale. Un nombre restreint, mais appréciable d'organismes dit avoir été engagé auprès du fédéral pendant l'élection. Le plus souvent, les organismes ont distribué de l'information aux candidats (9 % des organismes), ont répondu aux demandes de renseignement des candidats (6 %) et ont encouragé les membres du public à communiquer avec les candidats concernant un sujet (5 %, voir figure 19). Relativement peu d'organismes ont directement fait campagne pour une position particulière. Ainsi, 3 % d'entre eux ont publiquement demandé à un candidat d'adopter une position en particulier ou ont fait des déclarations dans les médias pour une certaine position. Trois pour cent des organismes ont d'ailleurs organisé des rencontres réunissant tous les candidats ou ont fait partie d'un corps consultatif. D'autres activités ont été moins souvent retenues. Dans l'ensemble, presque un quart (23 %) des organismes actifs en politique publique déclare avoir participé à au moins une activité pendant la campagne électorale fédérale.

La probabilité qu'un organisme s'engage dans des activités de politique publique pendant la campagne électorale fédérale augmente avec son engagement en politique publique. Un peu plus de la moitié (52 %) des organismes fortement engagés en politique publique ont mené des activités pendant la campagne électorale (voir figure 20), tout comme un peu plus du tiers (34 %) des organismes considérablement engagés et moins d'un cinquième (18 %) des organismes moyennement engagés. Même une petite fraction (7 %) des organismes de bienfaisance faiblement engagés a été active pendant la campagne électorale.

Tableau 10 : Proportion des organismes de bienfaisance ayant mené des activités de politique publique pendant l'élection fédérale de 2015

Caractéristique	% des org. actifs pendant l'élection fédérale
Revenus annuels	
30 000 \$ à 149 999 \$	11 %
150 000 \$ à 499 999 \$	25 %
500 000 \$ à 1 499 999 \$	25 %
1 500 000 \$ à 4 999 999 \$	34 %
5 000 000 \$ et plus	39 %
Région	
BC	20 %
AB	19 %
PR	25 %
ON	30 %
QC	20 %
AT	17 %

La probabilité qu'un organisme s'engage en politique publique pendant l'élection fédérale varie aussi en fonction des caractéristiques organisationnelles. Les revenus annuels et la région semblent constituer les plus importants éléments sur ce plan. Ainsi, l'augmentation des revenus annuels se traduit par une plus grande probabilité de déclarer des activités pendant la campagne électorale (voir tableau 10). En ce qui concerne l'aspect régional, les organismes de bienfaisance ontariens sont plus nombreux que leurs pairs d'autres provinces à rapporter des activités pendant l'élection fédérale (30 %), tandis que les organismes de la région atlantique ont été les moins nombreux à le faire (17 %).

Résumé et conclusion

Les résultats de l'Enquête semblent clairement indiquer qu'un nombre considérable d'organismes de bienfaisance est actif dans l'univers des politiques publiques. En effet, leur nombre est à ce point important, soit deux tiers des organismes, que l'engagement en politique publique doit probablement être considéré comme la règle plutôt que l'exception. En dépit de la perception générale du grand public et des décideurs politiques, ce n'est pas qu'une petite fraction d'organismes de bienfaisance mettant en place des stratégies spécialisées pour renforcer leurs relations avec les gouvernements qui exercent des activités de politique publique. Au contraire, les résultats indiquent que pour la majorité des organismes, les activités de politique publique se greffent à leurs tâches quotidiennes. Ils participent d'ailleurs à seulement quelques activités concrètes, et ce de manière relativement peu fréquente. Aussi sont-ils plus nombreux à intervenir auprès des gouvernements provinciaux et municipaux qu'auprès du fédéral qui attire le plus gros lot de l'attention publique. Enfin, les organismes cherchent d'abord à informer plutôt qu'à façonner la ligne d'action politique et à l'influencer selon leurs besoins.

Les résultats démontrent clairement que la surveillance accrue de l'engagement des organismes de bienfaisance en politique publique, et plus précisément leurs activités politiques, a eu des effets importants. Une minorité assez appréciable d'organismes, qui atteint presque la moitié dans le groupe des organismes fortement engagés en politique publique, déclare avoir vécu des effets négatifs. Nous interprétons ces déclarations comme une preuve réelle du « froid » dans les activités de défense des intérêts, mais soulignons qu'il est important de comprendre la nature précise de ce « froid ». Ainsi, malgré le fait que beaucoup d'organismes affirment avoir réduit ou avoir songé à réduire leur engagement en politique publique, une comparaison des résultats des Enquêtes de 2010 et de 2015 ne révèle aucune diminution mesurable des niveaux d'engagement. Nous en concluons que la surveillance accrue a eu pour effet principal l'augmentation des coûts et du temps liés à l'engagement en politique publique, ainsi qu'un changement dans la perception des risques associés à de telles activités aux yeux des organismes de bienfaisance.

Nous ne savons pas si les organismes de bienfaisance ont réellement modifié leurs messages, c'est-à-dire s'ils agissent avec plus de réserves dans les activités de politique publique, mais nous savons qu'ils sont plus nombreux à déclarer que la crainte d'enfreindre les règles en vigueur et le manque des compétences nécessaires constituent pour eux des barrières à l'engagement. Cette réalité, combinée au taux élevé de sous-déclaration des activités politiques, vraisemblablement dû à un manque de connaissances permettant de les identifier clairement, laisse croire que de meilleures formations et un engagement mutuel des

organismes de bienfaisance autour de la question des politiques publiques sont essentiels afin d'aider les organismes à donner de leur meilleur pour jouer le rôle qui leur est propre dans le processus d'élaboration des politiques publiques.

Bibliographie

Ministère des finances, Canada, *Emplois, croissance et prospérité à long terme. Le Plan d'action économique de 2012*, Ottawa, 2012, <http://www.budget.gc.ca/2012/plan/pdf/Plan2012-fra.pdf>.

Agence du revenu du Canada, *Énoncé de politique : activités politiques, 2003*, <http://www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/chrts/plcy/cps/cps-022-fra.html>.

Agence du revenu du Canada, *Énoncé de politique : Lignes directrices pour l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance : satisfaire le critère du bienfait d'intérêt public, 2006*, <http://www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/chrts/plcy/cps/cps-024-fra.html>.

À propos d'Imagine Canada

Imagine Canada est un organisme caritatif national dont la mission est de faire la promotion des organismes caritatifs du Canada. Nos trois grands objectifs sont de renforcer la voix collective du secteur, de créer des possibilités d'établissement de liens et d'apprentissage mutuel et de renforcer la capacité du secteur de réussir.

©Imagine Canada, 2016.

ISSN 1923-3647

Le présent document est protégé par une licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 International. Pour toute utilisation non couverte par cette licence, veuillez communiquer avec nous. Tous autres droits réservés.

IMAGINE CANADA

65, avenue St. Clair Est, bureau 700, Toronto (Ontario) M4T 2Y3
Tél. : 416-597-2293 | Sans frais : 1-800-263-1178
Courriel : info@imaginecanada.ca
www.imaginecanada.ca/fr

Remerciements

Nous tenons à remercier les organismes partenaires suivants pour leur aide à la réalisation de l'*Enquête sectorielle* :

- Alliance nationale pour l'enfance et la jeunesse
- Armée du Salut Canada
- Banques alimentaires Canada
- Bénévoles Canada
- CanaDon
- Centraide Canada
- Coalition canadienne des organismes de bienfaisance en santé
- Conférence Canadienne des Arts
- Fondation communautaire d'Ottawa
- Fondation du Grand Montréal
- Fondations communautaires du Canada
- Fondations philanthropiques Canada
- Grands Frères Grandes Sœurs Canada
- Habitat pour l'humanité Canada
- Partage-Action de l'Ouest-de-l'Île
- Pillar Nonprofit Network
- Repaires jeunesse du Canada
- TechSoup Canada
- United Way of Winnipeg
- Vancouver Foundation
- YMCA Canada
- YWCA Canada

vancouver
foundation

Nous souhaitons également souligner le généreux soutien financier de la Vancouver Foundation, qui nous a permis d'augmenter de façon considérable le nombre d'organismes de bienfaisance britannico-colombiens participant à l'*Enquête sectorielle*.

Enfin, nous remercions les quelque 1 850 dirigeants d'organismes de bienfaisance de tous les sous-secteurs et de toutes les régions du Canada qui ont participé à l'*Enquête sectorielle*. Ce sont vos contributions qui ont permis le succès de ce projet de recherche, et nous vous sommes très reconnaissants d'avoir pris le temps d'y participer.